



RÉPUBLIQUE DE VANUATU

LOI MODIFICATIVE N° 35 DE 2017 (DISPOSITIONS DIVERSES)

Sommaire

1	Modification.....	2
2	Caducité de la Loi.....	3
3	Entrée en vigueur.....	3

RÉPUBLIQUE DE VANUATU

Promulguée : 28/12/2017
Entrée en vigueur : 13/02/2018

LOI MODIFICATIVE N° 35 DE 2017 (DISPOSITIONS DIVERSES)

Loi prévoyant les modifications de certaines Lois.

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

1 Modification

Les Lois suivantes sont modifiées conformément à l'Annexe :

- a) Loi sur l'état civil [CAP 61] ;
- b) Loi N° 8 de 2010 sur les prestations de services aux sociétés et aux fiducies ;
- c) Loi N° 18 de 2016 sur la convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le pacifique nord (ratification)
- d) Loi N° 7 de 2013 relative à la douane ;
- e) Loi sur la décentralisation [CAP 230] ;
- f) Loi N° 28 de 2008 sur la protection de la famille ;
- g) Loi sur la lutte contre la fraude à l'investissement [CAP 70] ;
- h) Loi N° 17 de 2010 relative à l'immigration ;
- i) Loi N° 23 de 2006 sur le conseil national des chefs ;
- j) Loi sur le code pénal [CAP 135] ;
- k) Loi sur la Loi sur la police [CAP 105] ;
- l) Loi sur les jours fériés [CAP 114] ;
- m) Loi sur le Parquet [CAP 293] ;
- n) Loi N° 9 de 2013 sur l'exploitation des carrières ;
- o) Loi sur les élections [CAP 146] ;

- p) Loi sur la circulation routière (contrôle) [CAP 29] ;
- q) Loi N° 30 de 2009 relative à la réglementation des Télécommunications et de radiocommunications ;
- r) Loi sur la Commission des affaires financières de Vanuatu [CAP 229].

2 Caducité de la Loi

- 1) La présente Loi devient caduque à la date où toutes ses dispositions entrent en vigueur.
- 2) La caducité de la présente Loi, à cause de l'application de l'article 11 de la Loi sur l'interprétation [CAP 132], n'affecte aucune modification à laquelle elle s'applique.

3 Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel.

ANNEXE

PETITES MODIFICATIONS

1 LOI SUR L'ÉTAT CIVIL [CAP 61]

Article 14

Supprimer et remplacer l'article par :

“14 Rectification sur le registre

- 1) Le Conservateur peut, sur demande du parent ou tuteur de l'enfant, ou de cette personne, et après une enquête qui peut s'avérer nécessaire, inscrire dans le registre, sans annuler l'inscription initiale, le nom donné à l'enfant, ou le modifier, si :
 - a) la naissance d'un enfant est déclarée avant que l'enfant ne reçoive un nom ; ou
 - b) le nom donné à une personne à la naissance change.
- 2) Le Conservateur ne doit inscrire dans le registre le changement de nom d'une personne qui détient deux nationalité en vertu de la Loi sur la nationalité [CAP 112] que si la personne change son nom sur l'acte de naissance initial ou sur son passeport de son pays d'origine.”

2 LOI N° 8 DE 2010 SUR LES PRESTATIONS DE SERVICES AUX SOCIÉTÉS ET AUX FIDUCIES

a) Paragraphe 2.1) (Définition de “société exemptée”)

Supprimer la définition.

b) Paragraphe 2.2)

Supprimer “une société exemptée ou”

3 LOI N° 18 DE 2016 SUR LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN HAUTE MER DANS LE PACIFIQUE NORD (RATIFICATION)

Titre long

(Modification de la version anglaise)

4 LOI N° 7 DE 2013 RELATIVE À LA DOUANE

Après le sous-alinéa 180.1) a) viii)

Insérer

- “ix) paragraphe 73.5) (qui porte sur les marchandises non dédouanées ou dédouanées) ;
- x) paragraphe 73.6) (qui porte sur les marchandises dont les droits de douane ne sont pas réglés) ;
- xi) article 172 (qui porte sur des marchandises utilisées à des fins autres que celles dont elles sont dédouanées, ou omettent de se conformer à une condition imposée) ;”

5 LOI SUR LA DÉCENTRALISATION [CAP 230]

a) Alinéa 18B.1) i)

Supprimer et remplacer “.” par “ ;”

- j) une personne qui est en défaut de paiement de tout taux, coût ou autre dette dû au Conseil pour une période excédant 2 mois après qu’il soit dû.”

b) Après l’article 18B

Insérer

“18BA Dispositions prises pour le règlement de tout taux, coût ou autre dette due au conseil

- 1) Aux fins de l’alinéa 18B.1) j), un accord conclu avec le Conseil pour le règlement de tout taux, coût ou autre dette due au Conseil après que le délai fixé dans cet alinéa n’exclut une personne de se présenter à une élection à un Conseil provincial.
- 2) Une personne doit fournir au Conseil des Élections, l’original du reçu certifiant que le Conseil a reçu le versement cité à l’alinéa 18B.1) j).

c) Après l’article 18GA

Insérer

“18GB Administrateur du conseil départemental

- 1) La Commission de la Fonction publique nomme par écrit un Administrateur du conseil départemental.
- 2) Les dispositions de la Loi sur la fonction publique [CAP 246] s’appliquent à cette nomination.”

6 LOI NO. 28 DE 2008 RELATIVE À LA PROTECTION DE LA FAMILLE

a) Paragraphe 7.6)

(Modification de la version anglaise)

b) Alinéas 7.3) a) et 8.4) a)

- Alinéa 7.3) a)

(Modification de la version anglaise)

- Alinéa 8.4) a)

Supprimer et remplacer "service du Premier ministre" par "Bureau du Premier ministre"

7 LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE À L'INVESTISSEMENT [CAP 70]

a) À la fin de l'article 4

Ajouter

"4) Le Directeur général de la Commission ne doit accorder une licence principale que si la personne a réglé un droit de cette licence de 50.000 VT ou toute somme supérieure prévue par règlement."

b) À la fin de l'article 4A

Ajouter

"4) Le Directeur général de la Commission ne doit accorder une licence de représentant qu'à une personne qui a réglé le droit de cette licence de 25.000 VT."

8 LOI N° 17 DE 2010 RELATIVE À L'IMMIGRATION

a) Article 1 – Définition (Définition de l'agent principal d'immigration)

Supprimer la définition.

b) Article 7

Abroger l'article.

10 LOI SUR LE CODE PÉNAL [CAP 132]

Article 92

Supprimer et remplacer l'article par :

"92 Enlèvement

- 1) Nul ne doit, dans l'intention d'épouser, d'avoir des rapports sexuels avec un homme ou une femme de tout âge ou de le faire épouser ou lui faire avoir des rapports sexuels avec une autre personne, l'enlever ou le ou la détenir contre son gré.
- 2) Quiconque contrevient au paragraphe 1) commet une infraction qui l'expose sur condamnation à une peine n'excédant pas 10 ans."

11 LOI SUR LA POLICE [CAP 105]

a) Après l'article 9I

Insérer

“TITRE 3A – NOMINATION, ENGAGEMENT, EMPLOI ET RÉVOCACTION”

b) TITRE 3A – CONTINGENTS À L'ÉTRANGER

Supprimer et remplacer le Titre par :

“TITRE 3B – CONTINGENTS À L'ÉTRANGER”

12 LOI SUR LES JOURS FÉRIÉS [CAP 114]

Annexe

a) Supprimer et remplacer “Fête de l'Unité Nationale (29 novembre)”, par “Jour de la Constitution (5 octobre)”

b) Supprimer et remplacer “Jour de la Constitution (5 octobre)”, par “Fête de l'Unité Nationale (29 novembre)”

13 LOI SUR LE PARQUET [CAP 293]

a) Citations de “adjoint au procureur général”

Supprimer et remplacer toute citation de “vice-Procureur général” (partout où il apparaît) par “Procureur général adjoint”

b) Citations de “Adjoint au substitut du procureur général ” et “Adjoints au substitut du procureur général ”

Supprimer et remplacer toutes les citations de “Adjoint au substitut du procureur général ” et “Adjoints au substitut du procureur général ” (partout où il apparaît) par “procureur sommaire” et “procureurs sommaires”

c) Article 2 (Définition de “Substitut du procureur général”)

Supprimer et remplacer la définition par :

““Procureur de la république” désigne le procureur général en chef, procureurs principaux et des procureurs nommés en vertu de l'article 21 ;”

d) Article 21

Supprimer et remplacer l'article par :

“21 Procureur de la République

1) Le Procureur général nomme les procureurs suivants :

a) a Procureur principal de la République ;

b) Procureur de la République en chefs ; et

- c) Procureurs de la République.
- 2) Les Procureurs de la République sont nommés conformément au paragraphe 1), selon le processus juste de sélection au mérite.
- 3) Une personne ne doit être nommé à un poste visé au paragraphe 1) que si elle est titulaire d'un diplôme obtenu à une université reconnue ou une qualification équivalente.
- 4) Le Procureur général fixe la rémunération et les modalités d'emploi des Procureurs de la République.
- 5) Malgré le paragraphe 2), une personne peut être nommée Procureur de la République pendant une période de 6 mois sans processus de sélection.

e) Alinéa 22.1) c) et d)

Abroger les alinéas.

f) Après l'article 22

Insérer

“22A Conseiller juridique de l'État

Le Procureur général peut nommer un juriste admis à Vanuatu dans un pays reconnu Conseiller juridique de l'État aux fins de toute poursuite judiciaire ou d'une catégorie de poursuite judiciaire.”

14 LOI N° 9 DE 2013 SUR L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES

a) Après le paragraphe 2)

Insérer

“2A) Un propriétaire coutumier ou une société d'exploitation des carrières qui désire entreprendre une prospection de granulats doit engager un prospecteur de granulats agréé.

2B) Le Commissaire doit certifier un prospecteur de granulats s'il a obtenu :

- a) un diplôme universitaire en science de la terre obtenue à un établissement universitaire reconnu ; et
- b) au moins 5 ans d'expérience dans l'industrie d'exploitation de carrières.”

b) Après le paragraphe 19.1)

Insérer

“1A) Outre le paragraphe 1), un permis d'exploitation des carrières est requis si :

- a) le propriétaire coutumier vend ou prévoit de vendre tout minéral de construction extrait pour usage à l'extérieur du terrain où il est extrait ; ou
- b) de l'avis du Commissaire, l'extraction des minéraux de construction :
 - i) ne sert pas à des fins coutumières prévues conformément au paragraphe 19.2) ; ou
 - ii) est préjudiciable à la sécurité, la santé et l'intérêt du public."

c) Après article 19

Insérer

“19A Exemption

- 1) Malgré l'article 19, un permis d'exploitation des carrières n'est pas requis pour l'extraction des minéraux de construction par le propriétaire coutumier à des fins coutumières.
- 2) Aux fins du présent article, **fins coutumières** couvre toute utilisation personnelle des minéraux de construction par le propriétaire coutumier à des fins commerciales, mais ne couvre pas la fabrication d'agglos destinés à la vente."

d) Après article 20

Insérer

“20A Exploitation des carrières sur un terrain coutumier litigieux

- 1) Le Commissaire ne doit pas délivrer un permis d'exploitation de carrières à un requérant, en vertu de l'article 19 ou 20, qui prévoit d'établir et exploiter une carrière sur un terrain dont la propriété fait l'objet d'un litige.
- 2) Malgré le paragraphe 1), le Commissaire ne peut délivrer qu'un permis d'exploitation de carrières à un requérant conformément au paragraphe 1) s'il obtient le consentement écrit de tous les propriétaires coutumiers parties au litige approuvant cette exploitation sur le terrain faisant l'objet du litige."

e) Paragraphe 50.4)

Supprimer "une société d'exploitation"

15 LOI SUR LES ÉLECTIONS [CAP 146]

a) Alinéa 9.1) b)

Supprimer et remplacer "le 1^{er} juillet de l'année où il est procédé à " par "à la date de clôture de"

b) Paragraphe 9.6)

Supprimer et remplacer le paragraphe par :

“6) Aux fins du présent article et sous réserve du paragraphe 7), les inscriptions sont ouvertes toute l’année à quiconque désire demander son inscription sur une liste électorale.

7) La date de clôture des inscriptions sur les listes électorales tombe 6 semaines avant la date du scrutin.”

c) Paragraphe 9A.8)

Supprimer et remplacer le paragraphe par :

“8) Aux fins du présent article et sous réserve du paragraphe 9), les inscriptions sont ouvertes toute l’année à quiconque désire demander son inscription sur une liste électorale d’une section électorale.

9) La date de clôture pour l’inscription sur une liste électorale d’une section électorale tombe 6 semaines avant la date du scrutin.”

d) Paragraphe 9B.2)

Supprimer et remplacer “le 1^{er} juillet ” par “à la date de clôture”

e) Paragraphe 16.1)

Supprimer et remplacer le paragraphe par :

“1) Sous réserve du paragraphe 1A), les listes électorales sont mises à disposition pour consultation par le public toute l’année.

1A) La date de clôture pour consultation des listes électorales tombe une semaine avant la date du scrutin.”

f) Paragraphe 16.3) et 4)

Supprimer et remplacer “la fin de la période de consultation” par “la date de clôture de consultation”

g) Paragraphe 20.1)

a) Supprimer et remplacer “la fin de la période de consultation” par “date de clôture de consultation”;

b) Supprimer et remplacer “à l’article 16.1)” par “au paragraphe 16.1A)”

h) Paragraphe 20.2)

Supprimer et remplacer “au 1^{er} juillet” par “avant la date du scrutin”

i) Après article 24

Insérer

“24A Accord pour le règlement de tout taux, coût ou autre dette du au Conseil

- 1) Aux fins des de l’alinéa 24.1) ca), un accord avec un candidat pour le règlement de tout taux, coût ou autre dette due à l’État ou un organisme administratif après la période précisée à cet alinéa ne rend pas une personne admissible à une élection au Parlement.
- 2) Une personne doit fournir au Conseil des Élections, l’original du reçu certifiant que l’administration ou l’organisme administratif a reçu le versement cité à l’alinéa 24.1) ca).”

16 LOI SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (CONTRÔLE) [CAP 29]

Paragraphe 59.2)

Supprimer et remplacer le paragraphe par :

- “2) Sans limiter la portée du paragraphe 1), le Règlement peut :
- a) prévoir les droits à prélever en ce qui concerne les questions visées dans la présente Loi ;
 - b) prévoir les normes de véhicule que le ministre estime nécessaire ;
 - c) prévoir des activités qui sont interdites au volant d’un véhicule sur une voie publique ; ou
 - d) prévoir des amendes n’excédant pas 500.000 VT pour infraction au Règlement pris en vertu du présent article.”

**17 LOI N° 30 DE 2009 RELATIVE A LA RÉGLEMENTATION DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE TÉLÉ
RADIOCOMMUNICATIONS**

Paragraphe 31.1)

Supprimer et remplacer “27” par “26”

**18 LOI SUR LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DU
VANUATU [CAP. 229]**

Annexe - Après l’article 18

Insérer

“19. Loi sur le commerce électronique [CAP 264]”